

RA / 1182 / 2024 DGST / DM / 532 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Annule et remplace l'arrêté RA 1174 / 529

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande formulée par Monsieur Bisiaux Jean Luc, par laquelle elle nous informe qu'elle va occuper le Domaine Public, Avenue Villars, au droit du n° 9, du lundi 12 août 2024 au samedi 17 août 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes.

ARRÊTONS :

Article 1 : En dérogation à l'article 2 du présent arrêté et sous réserve de se conformer à l'article 3, le véhicule de déménagement est autorisé à occuper le Domaine Public :

Avenue Villars
au droit du n° 9

du lundi 12 août 2024 au samedi 17 août 2024

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Avenue Villars
au droit du n° 9

du lundi 12 août 2024 au samedi 17 août 2024

Article 3 : Une signalisation temporaire installée et entretenue par le pétitionnaire.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai, Mr le Chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Publié le : 09 Août 2024 à 11:14

Cambrai, le 29 juillet 2024

Par délégation du Maire
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

